

# ÉDUCATION. Dans les communes de moins de 5 000 habitants

## Pas de fermeture sans l'accord du maire

**RETOUR** à la case départ. En annonçant qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe dans les communes rurales sans l'autorisation du maire, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, a appuyé sur la touche Reset.

Les conditions de carte scolaire dans les écoles publiques ont changé. « Dans le contexte de la crise sanitaire, le dialogue avec les maires n'ayant pas pu être tenu jusqu'au bout, le ministre a fait cette annonce. Avec deux éléments importants, a précisé hier Christine Gavini-Chevet, rectrice de la région académique Normandie, lors d'un point presse par visioconférence : il n'y aura pas de fermeture de classe sans l'accord du maire dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants et, dans les communes urbaines ou périurbaines, on devra veiller à ce que le solde entre les ouvertures et les fermetures ne dégrade pas le taux d'encadrement de la commune, c'est-à-dire que la situation ne conduise pas à augmenter le nombre d'élèves par classe à l'échelle de la commune ».

Ce cadre conduit les directions départementales de l'Éducation nationale à revoir leurs copies. « Un travail important est mené depuis vendredi midi. On procède actuellement à des projets de réécriture des cartes scolaires en lien avec les maires. » Les inspecteurs d'académie sont à la tâche.

« Au cas par cas »

Dans la Manche, où 772 élèves de moins sont attendus à la rentrée de septembre prochain dans les écoles publiques, ce travail conduit aussi à reporter le CTSP prévu vendredi prochain au lundi 6 avril. « On appelle les maires et les présidents d'EPIC pour recueillir leurs avis, a insisté la rectrice. La plupart du temps, le maire ne veut pas de fermeture. Toutefois, certains maires pourraient maintenir des fermetures, en particulier quand il y a des classes avec des effectifs à moins de 15 élèves ou bien quand les communes se situent dans des programmes de regroupement d'écoles ».

Qu'en est-il dans le département ? « Nous contactons actuellement les maires, insiste Nathalie Vilacèque, inspectrice d'académie de la Manche. Il va nous falloir un peu de temps. La Manche est un département rural et beaucoup de communes se situent en deçà de 5 000 habitants ».

Dans les communes urbaines ou périurbaines, l'administration va regarder les situations « au cas par cas ». « L'objectif que nous maintenons, c'est de conserver les mesures essentielles qui avaient été envisagées pour la rentrée 2020. Il ne faudrait pas que le changement de carte nous amène à négliger l'inclusion des élèves notamment en situation de handicap, a souligné Christine Gavini-Chevet. Nous n'allons pas interrompre l'effort engagé l'an dernier ».

Pour autant, l'Éducation nationale aura-t-elle les moyens nécessaires en postes pour cette nouvelle carte scolaire ? L'administration examine la nouvelle donne et regarde la situation afin qu'elle « ne compromette pas des ouvertures de classe nécessaires, déjà engagées. Quand le solde est beaucoup trop important, nous demandons des moyens supplémentaires. Nous attendons de savoir de quels moyens nous allons disposer ». On devrait en savoir davantage lundi prochain.

Gilles PATRY



La rectrice Christine Gavini-Chevet et les inspecteurs d'académie ont tenu, hier, un point presse par visioconférence.